

Loi TEPA / Déduction des heures supplémentaires sur le formulaire de saisie

1 Dans la **Section 3** « Ma déclaration de paie »

3 Ma déclaration de paie

- MARTIN ALAIN
- Versement du 31/12/2019
- Cotisations individuelles du 01/12/2019 au 31/1...

cliquez sur
Versement

2 Dans la partie **Rémunération** : Saisissez le total des heures payées au salarié, heures supplémentaires incluses

Activité*	Unité*	Valeur*
01 - Travail rémunéré	10 - heure	173.00

3 Dans **Type d'heures rémunérées** : ajoutez une ligne par type d'heures supplémentaires

Type d'heures rémunérées	Nombre d'heures	Pour un montant
018 - Heures supplémentaires structurelles	17.34	325.00 €
017 - Heures supplémentaires ou complémentaires aléatoires	4.00	75.00 €

[Ajouter une ligne "Type d'heure rémunérée"](#)

018 – Heures supplémentaires structurelles :
heures prévues dans le contrat de travail, supérieures à la durée légale du temps de travail.

017 – Heures supplémentaires ou complémentaires aléatoires :
heures effectuées en cas de surplus d'activité temporaire, nécessitant la présence du salarié en dehors de ses horaires de travail habituels.

4 Dans la partie **cotisations individuelles /Urssaf** : ajoutez la ligne pour la déduction patronale de code **021**

Cotisations, exonérations et réductions URSSAF

Base assujettie	Montant en €	Cotisation Exonération Réduction	Assiette en €	Réduction en €	INSEE	URSSAF
03 - Assiette brute déplafonnée	2270.37					
02 - Assiette brute plafonnée	2270.37					
		021 - Déduction patronale au titre des heures supplémentaires	400.00	-32.01		79484650100011 - Urssaf Rhône-Alpes

[Ajouter une ligne](#)

Le montant de la réduction doit OBLIGATOIREMENT comporter un SIGNE NEGATIF

Total rémunération correspondant aux heures supplémentaires

Déduction = **nombre d'heures supplémentaires x 1,5**
À déclarer en **négatif**